

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice 32
Présents 30
Pouvoirs 2
Absents..... 2
Suffrages exprimés 32

DCC n°260401/01

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026 À 18h00

Secrétaire de séance : Jérôme SAILLET

Date de convocation : 26/03/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO, Président sortant :

Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Emilie REBUFFEL, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Jean-Louis ANNET, Ophélie LEFEBVRE, Patrick DE CLARENS, Claudette MARIET, Jean-Yves HUET, Marie-José GUIDICELLI, Alexandre PERIC, Florence NOEL, Sami MANKAI, Aurore STURM, Alex MAZIER, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Coraline ALEXANDRE, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD.

Absents excusés : Aurore STURM (pouvoir à A. STURM), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

ELECTION DU PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L. 2122-7,

CONSIDERANT que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	32
A déduire (bulletins blancs ou nuls)	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

-M. François CAVALLIER : **31 voix** (trente-et-une voix)

M. François CAVALLIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Tourrettes, le 02 avril 2026

Jérôme SAILLET
Secrétaire



François CAVALLIER
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice 32
Présents..... 30
Pouvoirs..... 2
Absents..... 2
Suffrages exprimés 32

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026 À 18h00

Secrétaire de séance : Jérôme SAILLET

DCC n°260401/02

Date de convocation : 26/03/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François CAVALLIER :

Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Emilie REBUFFEL, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Jean-Louis ANNET, Ophélie LEFEBVRE, Patrick DE CLARENS, Claudette MARIET, Jean-Yves HUET, Marie-José GUIDICELLI, Alexandre PERIC, Florence NOEL, Sami MANKAI, Aurore STURM, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Coraline ALEXANDRE, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD.

Absents excusés : Aurore STURM (pouvoir à A. STURM), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENT

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

CONSIDERANT que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie à ci-dessus conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre,

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles ci-dessus sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze,

CONSIDERANT qu'il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Communauté de communes disposait jusqu'à ce jour de huit vice-présidents,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

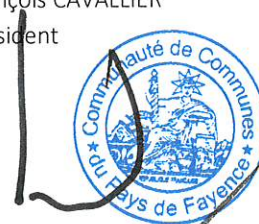
- **DÉCIDE** de la création de huit postes de Vice-Présidents.

Tourrettes, le 02 avril 2026

Jérôme SAILLET
Secrétaire



François CAVALLIER
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice 32
Présents..... 30
Pouvoirs..... 2
Absents..... 2
Suffrages exprimés 32

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026 À 18h00

Secrétaire de séance : Jérôme SAILLET

DCC n°260401/03

Date de convocation : 26/03/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François CAVALLIER :

Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Emilie REBUFFEL, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Jean-Louis ANNET, Ophélie LEFEBVRE, Patrick DE CLARENS, Claudette MARIET, Jean-Yves HUET, Marie-José GUIDICELLI, Alexandre PERIC, Florence NOEL, Sami MANKAI, Aurore STURM, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Coraline ALEXANDRE, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD.

Absents excusés : Aurore STURM (pouvoir à A. STURM), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

VU la délibération n°260401-02 portant création de huit postes de Vice-présidents,

CONSIDÉRANT que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	32
A déduire (bulletins blancs ou nuls)	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

-M. Olivier BAÏLÉ : **31 voix** (trente-et-une voix)

M. Olivier BAÏLÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

Jérôme SAILLET
Secrétaire



Tourrettes, le 02 avril 2026

François CAVALLIER
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice 32
Présents..... 30
Pouvoirs..... 2
Absents..... 2
Suffrages exprimés 32

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026 À 18h00

Secrétaire de séance : Jérôme SAILLET

DCC n°260401/04

Date de convocation : 26/03/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François CAVALLIER :

Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Emilie REBUFFEL, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Jean-Louis ANNET, Ophélie LEFEBVRE, Patrick DE CLARENS, Claudette MARIET, Jean-Yves HUET, Marie-José GUIDICELLI, Alexandre PERIC, Florence NOEL, Sami MANKAI, Aurore STURM, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Coraline ALEXANDRE, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD.

Absents excusés : Aurore STURM (pouvoir à A. STURM), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

VU la délibération n°260401-02 portant création de huit postes de Vice-présidents,

CONSIDÉRANT que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	32
A déduire (bulletins blancs ou nuls)	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

-M. Jean-Yves HUET : **30 voix** (trente voix)

M. Jean-Yves HUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Tourrettes, le 2 avril 2026

Jérôme SAILLET
Secrétaire



François CAVALLIER
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice 32
Présents..... 30
Pouvoirs..... 2
Absents..... 2
Suffrages exprimés 32

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026 À 18h00

Secrétaire de séance : Jérôme SAILLET

DCC n°260401/05

Date de convocation : 26/03/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François CAVALLIER :

Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Emilie REBUFFEL, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Jean-Louis ANNET, Ophélie LEFEBVRE, Patrick DE CLARENS, Claudette MARIET, Jean-Yves HUET, Marie-José GUIDICELLI, Alexandre PERIC, Florence NOEL, Sami MANKAI, Aurore STURM, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Coraline ALEXANDRE, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD.

Absents excusés : Aurore STURM (pouvoir à A. STURM), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

VU la délibération n°260401/02 portant création de huit postes de Vice-présidents,

CONSIDÉRANT que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	32
A déduire (bulletins blancs ou nuls)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Ont obtenu :

-M. Camille BOUGE : 32 voix (trente-deux voix)

M. Camille BOUGE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

Tourrettes, le 2 avril 2026

Jérôme SAILLET
Secrétaire

François CAVALLIER
Président

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice 32
Présents..... 30
Pouvoirs..... 2
Absents..... 2
Suffrages exprimés 32

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026 À 18h00

Secrétaire de séance : Jérôme SAILLET

DCC n°260401/06

Date de convocation : 26/03/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François CAVALLIER :

Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Emilie REBUFFEL, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Jean-Louis ANNET, Ophélie LEFEBVRE, Patrick DE CLARENS, Claudette MARIET, Jean-Yves HUET, Marie-José GUIDICELLI, Alexandre PERIC, Florence NOEL, Sami MANKAI, Aurore STURM, Alex MAZIER, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Coraline ALEXANDRE, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD.

Absents excusés : Aurore STURM (pouvoir à A. STURM), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

VU la délibération n°260401-02 portant création de huit postes de Vice-présidents,

CONSIDÉRANT que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	32
A déduire (bulletins blancs ou nuls)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Ont obtenu :

- M. Nicolas MARTEL : **32 voix** (trente-deux voix)

M. Nicolas MARTEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Tourrettes, le 2 avril 2026

Jérôme SAILLET
Secrétaire



François CAVALLIER
Président




REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice 32 **SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026 À 18h00**
 Présents..... 30 Secrétaire de séance : Jérôme SAILLET
 Pouvoirs..... 2 **DCC n°260401/07-1** Date de convocation : 26/03/2026
 Absents..... 2 **annule et remplace la DCC n°260401-07**
 Suffrages exprimés 32 **du 02/03/2026 suite à une erreur matérielle**

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François CAVALLIER :

Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Emilie REBUFFEL, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Jean-Louis ANNET, Ophélie LEFEBVRE, Patrick DE CLARENS, Claudette MARIET, Jean-Yves HUET, Marie-José GUIDICELLI, Alexandre PERIC, Florence NOEL, Sami MANKAI, Aurore STURM, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Coraline ALEXANDRE, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD.

Absents excusés : Aurore STURM (pouvoir à A. STURM), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

VU la délibération n°260401-02 portant création de huit postes de Vice-présidents,

CONSIDÉRANT que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	32
A déduire (bulletins blancs ou nuls)	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

-M. Jérôme SAILLET : **31 voix** (trente-et-une voix)

M. Jérôme SAILLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé.

Jérôme SAILLET
Secrétaire

Tourrettes, le 7 avril 2026

François CAVALLIER
Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice 32
Présents..... 30
Pouvoirs..... 2
Absents..... 2
Suffrages exprimés 32

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026 À 18h00

Secrétaire de séance : Jérôme SAILLET

DCC n°260401/08

Date de convocation : 26/03/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François CAVALLIER :

Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLER, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Emilie REBUFFEL, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Jean-Louis ANNET, Ophélie LEFEBVRE, Patrick DE CLARENS, Claudette MARIET, Jean-Yves HUET, Marie-José GUIDICELLI, Alexandre PERIC, Florence NOEL, Sami MANKAI, Aurore STURM, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Coraline ALEXANDRE, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD.

Absents excusés : Aurore STURM (pouvoir à A. STURM), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

VU la délibération n°260401-02 portant création de huit postes de Vice-présidents,

CONSIDÉRANT que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	32
A déduire (bulletins blancs ou nuls)	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

-M. René UGO : 31 voix (trente-et-une voix)

M. René UGO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé.

Tourrettes, le 2 avril 2026

Jérôme SAILLET
Secrétaire



François CAVALLIER
Président




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice 32
Présents..... 30
Pouvoirs..... 2
Absents..... 2
Suffrages exprimés 32

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026 À 18h00

Secrétaire de séance : Jérôme SAILLET

DCC n°260401/09

Date de convocation : 26/03/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François CAVALLIER :

Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Emilie REBUFFEL, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Jean-Louis ANNET, Ophélie LEFEBVRE, Patrick DE CLARENS, Claudette MARIET, Jean-Yves HUET, Marie-José GUIDICELLI, Alexandre PERIC, Florence NOEL, Sami MANKAI, Aurore STURM, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Coraline ALEXANDRE, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD.

Absents excusés : Aurore STURM (pouvoir à A. STURM), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

VU la délibération n°200711/02 portant création de huit postes de Vice-présidents,

CONSIDÉRANT que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	32
A déduire (bulletins blancs ou nuls)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Ont obtenu :

-M. Patrick de CLARENS : 32 voix (trente-deux voix)

M. Patrick de CLARENS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième Vice-Président et immédiatement installé.

Tourrettes, le 2 avril 2026

Jérôme SAILLET
Secrétaire



François CAVALLIER
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice 32
Présents..... 30
Pouvoirs..... 2
Absents..... 2
Suffrages exprimés 32

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026 À 18h00

Secrétaire de séance : Jérôme SAILLET

DCC n°260401/10

Date de convocation : 26/03/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François CAVALLIER :

Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Emilie REBUFFEL, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Jean-Louis ANNET, Ophélie LEFEBVRE, Patrick DE CLARENS, Claudette MARIET, Jean-Yves HUET, Marie-José GUIDICELLI, Alexandre PERIC, Florence NOEL, Sami MANKAI, Aurore STURM, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Coraline ALEXANDRE, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD.

Absents excusés : Aurore STURM (pouvoir à A. STURM), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

VU la délibération n°260401-02 portant création de huit postes de Vice-présidents,

CONSIDÉRANT que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	32
A déduire (bulletins blancs ou nuls)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Ont obtenu :

-M. Julien AUGIER : **32 voix** (trente-deux voix)

M. Julien AUGIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième Vice-Président et immédiatement installé.

Tourrettes, le 2 avril 2026

Jérôme SAILLET
Secrétaire



François CAVALLIER
Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr